

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

PRESENTS : COLOMER Patrick, CUENIN Tiphaine, DORMOY David, DUBOIS Evelyne, FILIATRE Daniel, GROS Jean-Gérard, MINARY Guy, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia, SCOARNEC Carine, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES : FOURNOT Philippe. GUIGON Delphine donne pouvoir à PATTINGRE Alain  
SECRETAIRE DE SEANCE : VADROT Pascal

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire. Accord à l'unanimité.

#### 1- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente trois droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

- Immeuble cadastré AB n° 96 - AB n° 97 : 1048, Avenue de Chalon
- Immeuble cadastré B n° 124 – B n° 482 – B n° 608 : 39, rue du Château
- Immeuble cadastré AB n° 88 – AB n° 91 – AB n° 94 : 51, Rte de Bletterans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des terrains et immeubles cadastrés mentionnés ci-dessus.

#### 2- ECLA : approbation de la carte et tableau de classement des voies communautaires

Par délibération du 9 décembre 2002, le Conseil Communautaire a approuvé les principes de transfert de la compétence Voirie du 1<sup>er</sup> janvier 2003, et a précisé que l'année 2003 devrait permettre une évaluation des transferts de charges. Compte tenu de l'évolution du réseau viaire, il convient régulièrement d'actualiser la carte et le tableau de classement des voies communautaires. Le pôle Travaux Voirie de la Communauté d'Agglomération ECLA a transmis à la commune de COURLANS, courant 2021, les données actualisées qu'il convient de vérifier et en cas d'accord d'accepter. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la carte et le tableau de classement des voies communautaires transmis par la Communauté d'Agglomération ECLA.

#### 3- SIDEC : ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public : renouvellement matériel vétuste 4<sup>ème</sup> tranche. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme présenté pour un montant de 30 013.35 € TTC, sollicite l'obtention d'une participation auprès du SIDEC à hauteur de 50 % soit 15 000 €, prend acte que la part communale est estimée à 15 013.35 €.

#### 4- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS LEGISLATIVES : organisation de la tenue du bureau de vote

SICOPAL : modification de la composition des repas scolaires

SUBVENTIONS :

- Capteurs CO2 : terminée
- DETR : bâtiment technique réseaux humides : accordée pour un montant de 1627€

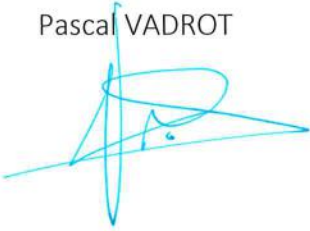
- DETR : travaux école : accordée pour 1797 €
- DETR : aménagement accès mairie PMR : accordée pour un montant 1599 €

Activité LEGO : réflexion organisation communale

SCOLAIRES : lecture d'une pétition arrivée en Mairie des parents d'élèves sollicitant le retour des 4 jours à l'école

Véhicule abandonné Rue Romaine

Le secrétaire de séance,  
Pascal VADROT



Le Maire,  
Alain PATTINGRE

